

## LE DOYEN DE LA FACULTE DE MEDECINE SORBONNE UNIVERSITE

- Vu le code de l'éducation, notamment l'article L613-2,
- Vu l'arrêté du 15 décembre 2021 portant création du Diplôme interuniversitaire MÉDECINE DE LA PERSONNE ÂGÉE (MPA),
- Vu l'arrêté de délégation de signature en date du 14 décembre 2021 de la présidente de Sorbonne Université à M. Bruno RIOU, doyen de la faculté de médecine,

### ARRETE

Article 1 : Il est créé pour l'année universitaire 2021-2022, un jury d'examen pour le Diplôme interuniversitaire MÉDECINE DE LA PERSONNE ÂGÉE (MPA),

Article 2 : Le jury est présidé par le Professeur Marc VERNY (PU-PH) et le Professeur Dominique SOMME (PU-PH) ou leur représentant

Article 3 : Le jury est composé comme suit :

Docteur	Eric PAUTAS (PH)
Docteur	Flora KETZ (PH)
Docteur	Lorène ZERAH (PH)
Docteur	Judith COHEN-BITTAN (PH)
Docteur	Margaux BARQUE (PH)
Professeur	Bertrand FOUGERE (PU-PH)
Docteur	Hélène VALLET (PH)
Docteur	Cédric VILLAIN (PH)
Docteur	Matthieu LILAMAND (MCU PH)
Docteur	Johanne POISSON (PH)
Docteur	Manuel SANCHEZ (PH)

Article 4 : Le jury se réunit à la demande de son président.

Article 5 : Le directeur général de la faculté de médecine Sorbonne Université est chargé de l'exécution et de la publication du présent arrêté.

Fait à Paris le 14 juin 2022

Le doyen de la faculté de médecine Sorbonne Université



Bruno RIOU